

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le seize décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 10 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point n°1 au point n°5 : 30
- Du point n°6 au point n°10 : 31
- Du point n°11 au point n°40 : 32
- A partir du point n°41 : 33

Nombre de pouvoirs :

- Du point n°1 au point n°10 : 6
- Du point n°11 au point n°40 : 7
- A partir du point n°41 : 6

Nombre de votants :

- Du point n°1 au point n°5 : 36
- Du point n°6 au point n°10 : 37
- A partir du point n°11 : 39

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11), M.BROUTEELLE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël (à partir du point n°41), Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVEST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (à partir du point n°6).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVEST Philippe
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11)
Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEELLE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à Mme BEURAERT Martine (jusqu'au point n°40)
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé
M.VANECLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°10)
Mme DEBAISIEUX Nathalie (jusqu'au point n°10)
M.DUYCK Joël (jusqu'au point n°40)
M.FICHEUX Bruno
M.GLORIANT Stéphane
M.PARENT Michael
Mme VILLE Augustine (jusqu'au point n°5)

Secrétaire de séance : M.PRUVEST Philippe

Délibération n°2025D234 - Finances, Mutualisation, Transferts de Charges - Attributions de compensation.

Vu le Code général des impôts, notamment le 1^{er} du V de l'article 1609 nonies C,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020D042 du conseil communautaire du 03 septembre 2020 instaurant la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n°2024D120 du conseil communautaire du 02 juillet 2024 relative à la modification des statuts de la CCFL et à la redéfinition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 08 janvier 2025 portant modification des statuts de la CCFL,

Considérant que selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI et ses communes membres pour quantifier les transferts de charges afin de calculer au plus juste le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes.

Considérant que l'attribution de compensation constitue un versement destiné à garantir la neutralité financière des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres,

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer les montants des attributions de compensation pour 2026 comme suit :

Commune	Montant annuel	Montant mensuel de janvier à novembre	Montant du mois de décembre
Estaires	843 510,32 €	70 292,53 €	70 292,49 €
Fleurbaix	278 119,00 €	23 176,58 €	23 176,62 €
Haverskerque	33 578,02 €	2 798,17 €	2 798,15 €
La Gorgue	3 502 365,45 €	291 863,79 €	291 863,76 €
Laventie	278 932,17 €	23 244,35 €	23 244,32 €
Lestrem	1 663 491,69 €	138 624,31 €	138 624,28 €
Merville	4 830 799,50 €	402 566,63 €	402 566,57 €
Sailly-sur-la-Lys	871 919,39 €	72 659,95 €	72 659,94 €
Total	12 302 715,54 €	1 025 226,31 €	1 025 226,13 €

- De notifier la présente délibération aux communes membres,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 16 décembre 2025,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,
Philippe PRUVOST

Le Président,
Jacques HURLIUS

